

# Communiqué de presse

## Été 2021 des 3-17 ans : ouverture des inscriptions et présentation des activités et séjours dans le nouveau "Carnet de Voyages"

Pour permettre aux enfants et adolescents du territoire de profiter pleinement des vacances d'été, le service Enfance-Jeunesse de l'intercommunalité organise séjours, activités à la journée et accueils en centres de loisirs. Petit tour d'horizon des animations proposées cet été avec organisation qui s'adaptera bien évidemment à l'évolution de la situation sanitaire et à la réglementation en vigueur.

Les inscriptions aux séjours démarrent le lundi 17 mai et les inscriptions aux accueils de loisirs et activités jeunesse suivront à partir du lundi 31 mai. Retrouvez toutes les informations détaillées dans l'édition 2021 du "Carnet de Voyages", disponible en téléchargement sur le [site internet de la communauté de communes](#).

### ACCUEILS DE LOISIRS POUR LES 3-11 ANS

Cet été, les accueils de loisirs ouvriront leurs portes **du 7 juillet au 31 août à Châteaubriant** et **du 8 au 30 juillet à Moisdon-la-Rivière**. Ils accueilleront des enfants entre 3 et 11 ans, quelle que soit leur commune de résidence, dans des espaces dédiés avec activités adaptées selon leurs âges.

Encadrés par un personnel qualifié, les enfants pourront jouer, apprendre et découvrir sur une thématique différente chaque semaine. Créations artistiques, sports, ateliers scientifiques, animations musicales : il y en aura pour tous les goûts ! En raison de la situation liée à l'épidémie de Covid-19, et afin de garantir un accueil de qualité et respectueux des consignes sanitaires, des barnums extérieurs permettront de proposer des espaces supplémentaires et ainsi limiter le regroupement d'enfants.

### ACTIVITÉS ET SÉJOURS POUR LES 8-17 ANS

Comme chaque année, une **offre complémentaire d'activités et de séjours** viendra s'ajouter aux accueils de loisirs. Pour cet été 2021, différentes thématiques ont été retenues par les équipes



activités, séjours, stages et sorties pour les 3-17 ans

d'animation avec, entre autres : les tout-petits partiront à la découverte de la nature lors de mini-séjours, les 8-10 ans auront le choix entre l'équitation, du sport ou la mer, les 15-17 ans séjourneront dans le Finistère pour des activités aquatiques. Aux côtés des séjours, des activités et sorties à la journée seront également proposées aux ados de 10 à 17 ans avec notamment, journée en bord de mer, Puy Du Fou, parc aquatique, accrobranche ou encore paint-ball.

De l'accueil de loisirs à la jeunesse, en passant par les séjours et les activités à la journée, vous pourrez retrouver **toutes les informations détaillées dans l'édition 2021 du "Carnet de Voyages"**. Il est disponible en téléchargement sur le [site internet de la communauté de communes](#).

### MODALITÉS D'INSCRIPTION AUX ACCUEILS DE LOISIRS INTERCOMMUNAUX

- Tranches d'âge : 3-11 ans
- Lieux d'accueil : Châteaubriant (La Borderie) et Moisdon-la-Rivière
- Fonctionnement : à la demi-journée, à la journée ou à la semaine
- Tarifs : selon quotient familial (une réduction de 10 % est accordée pour des inscriptions en semaine complète)
- **Inscriptions au Guichet Unique à Châteaubriant : à partir du lundi 31 mai** pour les inscriptions à la semaine (3 semaines maximum), puis à partir du 16 juin pour l'ensemble des inscriptions (à la demi-journée, à la journée ou pour des semaines complémentaires). Les inscriptions se terminent au minimum 10 jours avant le début de la période d'accueil de l'enfant.

### MODALITÉS D'INSCRIPTION AUX SÉJOURS

- Tranches d'âge : 6-8 ans ; 8-10 ans ; 11-14 ans ; 15-17 ans
- Tarifs : selon quotient familial
- **Inscriptions au Guichet Unique à Châteaubriant : du lundi 17 au samedi 29 mai.** Tirage au sort le lundi 31 mai si le nombre d'inscrits dépasse la capacité initiale . Diffusion des noms sur le site internet de la communauté de communes le 1<sup>er</sup> juin. Réouverture des inscriptions le mercredi 16 juin pour les places disponibles.

### MODALITÉS D'INSCRIPTION AUX ACTIVITÉS JEUNESSE

- Tranches d'âge : 10-14 ans ; 14-17 ans
- Lieu d'accueil : Châteaubriant (lieu de rendez-vous si journée en extérieur)
- Fonctionnement : à la journée ou à la semaine
- Tarifs : selon quotient familial
- **Inscriptions au Guichet Unique à Châteaubriant : à partir du lundi 31 mai** pour les inscriptions à la semaine (2 semaines maximum), puis à partir du 16 juin pour l'ensemble des inscriptions (à la journée ou pour des semaines complémentaires). Les inscriptions se terminent au minimum 1 semaine avant le début de la période d'activité.

### Du côté des espaces aquatiques

Les espaces aquatiques intercommunaux à Châteaubriant et à Derval organisent des stages d'apprentissage et de perfectionnement à la natation pour les enfants et les adolescents. Inscriptions à partir du lundi 21 juin par téléphone au 02 40 07 73 78 pour AquaChoisel et au 02 40 07 50 00 pour Derval.

**Des tests d'aisance aquatique et brevet de natation** sont obligatoires pour certains séjours ou activités : ils auront lieu les 5 et 12 juin de 9h30 à 11h30 à AquaChoisel. Il est nécessaire de s'inscrire préalablement auprès de l'accueil de l'espace aquatique AquaChoisel à Châteaubriant au 02 40 07 73 78.

### **Informations aux familles pour les séjours**

Selon l'évolution de la situation sanitaire, une soirée d'informations aux familles est prévue. La date et les modalités seront annoncées lors de votre inscription.

### **Mais aussi ...Les accueils de loisirs associatifs sur les communes**

Retrouvez dans le Carnet de Voyages 2021 toutes les informations pratiques sur le fonctionnement des accueils de loisirs organisés par les associations cet été : l'Animation Rurale Isséenne à Issé, le Relais Accueil Proximité (RAP) à Saint-Julien-de-Vouvantes, Les Potes des 7 Lieux à Derval, Lusanger, Marsac-sur-Don et Saint-Vincent-des-landes, l'Arcel à Saint-Aubin-des-Châteaux, l'Animation Rurale Erbréenne à Erbray, l'Association Loisirs Jeunesse à Rougé, Anim' à Sion à Sion-les-Mines et Familles Rurales à La Meilleraye-de-Bretagne.

## **CONTACT**

### **GUICHET UNIQUE**

27 rue de Couéré 44110 Châteaubriant

Tél. : 02 40 28 88 89

Email : [guichet.unique@cc-chateaubriant-derval.fr](mailto:guichet.unique@cc-chateaubriant-derval.fr)

### **Horaires d'ouverture**

- du lundi au jeudi : 9h-12h30 / 14h-18h
- vendredi : 9h-12h30 / 14h-17h
- samedi : 9h-12h

## **FOIRE AUX QUESTIONS**

- **Est-ce que mon enfant de 7 ans 1/2 peut partir sur un séjour 8/10 ans ?**  
Non, il faut avoir l'âge révolu pour partir sur les séjours.
- **Est-ce que je récupère mon acompte si mon enfant n'est pas tiré au sort pour les séjours ?**  
Oui, l'acompte de 30€ (payé au moment de l'inscription) sera rendu si votre enfant n'est pas tiré au sort.
- **Que faut-il prévoir sur l'accueil de loisirs pour la venue de mon enfant?**  
Le repas et le goûter sont compris dans le tarif. Pour les plus petits, une tenue de rechange et le doudou sont à prévoir pour les temps de repos. Pensez aussi à la crème solaire, casquette et tenue adaptée (selon la météo) et une gourde. À Moisdon-la-Rivière, il faut aussi rajouter une couverture ou un drap pour la sieste des plus petits.

- **Est-ce que je peux venir chercher mon enfant en dehors des horaires d'ouverture du centre ?**  
Non, le portail sécurisé est fermé à clé afin d'assurer la sécurité de tous les enfants et le personnel, il est impératif de respecter les horaires d'accueil.
- **Est-ce que mon enfant de 5 ans peut changer de groupe sur l'accueil de loisirs pour être avec son copain qui a 6 ans ?**  
Les bâtiments accueillant des enfants font l'objet d'une habilitation par les services de la Protection Maternelle et Infantile (PMI). Jusqu'à leurs 6 ans, les enfants doivent être accueillis dans des bâtiments spécialement conçus pour eux et seul un bâtiment à La Borderie à Châteaubriant répond à ces normes. C'est pour cela qu'un enfant de 5 ans ne peut être accueilli dans le bâtiment des 6/7 ans.
- **Où dois-je me rendre pour déposer mes enfants aux activités Jeunesse?**  
Les lieux sont indiqués dans le « Carnet de Voyages » à disposition des familles sur le site internet de la Communauté de Communes.
- **Puis-je inscrire un autre enfant avec le mien sur les activités Jeunesse?**  
Oui, une famille qui viendra inscrire ses enfants à l'une des activités ou séjours proposés par la Communauté de Communes pourra inscrire en même temps les enfants d'une seule autre famille, (si la fiche de renseignements de l'enfant a été préalablement déposée).
- **Comment connaître sa tranche de quotient familial et le tarif à payer ?**  
En vous connectant sur votre espace personnel de la CAF, vous retrouverez votre quotient familial. Reportez vous ensuite dans les modalités de paiement du "Carnet de Voyages" pour savoir si vous appartenez au QF1, QF2, QF3, QF4 ou QF5. Vous pourrez ainsi consulter les tarifs correspondant à votre quotient.
- **Est-ce que je peux payer en plusieurs fois ?**  
Non, le système de paiement, en lien avec le centre des finances publiques, ne peut se faire qu'en une seule fois.
- **Puis-je me faire rembourser si mon enfant ne peut participer à une journée en accueil de loisirs ?**  
Oui, en cas d'absence pour raison médicale ou circonstances graves, vous devez avertir au plus vite le Guichet Unique et transmettre votre justificatif dans les 5 jours ouvrés qui suivent le 1<sup>er</sup> jour d'absence. Passé ce délai, les inscriptions de votre enfant restent dues.